

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

-

EXERCICE 2016

BELMONT-SUR-LAUSANNE, LE 29 JUIN 2017

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	4
COMPTE-RENDU DE LA VISITE.....	5
EXAMEN DE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2016.....	6
I. PRÉAVIS COLLÈGE DE BELMONT	6
II. PRÉAVIS MAISON PASCHE	6
III. PRÉAVIS ECO-POINT SIGNAL.....	7
IV. PRÉAVIS DE SÉCURISATION DU FLONZEL (TRONÇON SUPÉRIEUR).....	7
V. ORGANISATION DE LA CONCIERGERIE	7
ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2016.....	9
I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – INFORMATIQUE – PERSONNEL – TL – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES LAUSANNE RÉGION	9
Administration générale.....	9
Personnel.....	10
Finances et Comptabilité	13
Transports publics	13
II. SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE – POMPIERS [SDIS] – POLICE) – COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACES CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – VIGNES	13
Stationnement.....	13
Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL)	14
Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	15
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	15
Communication.....	15
Refuge des Bas-Monts	15
III. ŒUVRES SOCIALES – CULTURE – JEUNESSE (Y.C. UAPE, TRANSPORTS SCOLAIRES) – PAROISSES – BÂTIMENTS COMMUNAUX (TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – DOMAINES ET FORÊTS.....	16
Affaires sociales.....	16
Accueil de la petite enfance.....	16
Associations diverses & nonagénaires.....	16
Culture	17
Ecoles primaires	17
Activités parascolaires	17
Paroisses.....	19
Bâtiments communaux	19

IV. SERVICE INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS	19
Electricité	19
Service des Eaux.....	20
Step	20
Voirie.....	20
V. AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)	21
Police des constructions.....	21
Ramoneur officiel.....	21
Energies renouvelables	21
Plan général d’affectation (PGA)	22
CONCLUSIONS.....	23
DECHARGE.....	24

PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Mesdames Marina de Watteville et Sandrine Rainotte ainsi que de Messieurs Christian Dupertuis, Président, Jean-Baptiste Brunet et Alexis Kalogeropoulos s'est réunie à 6 reprises entre le 13 février et le 22 mai 2017 parmi lesquelles les deux séances communes avec la Commission des finances, le 24 avril pour la présentation par la Municipalité de son Rapport de gestion pour 2016 et des Comptes communaux 2016 et le 2 mai pour les «Questions orales» à la Municipalité, auxquelles s'ajoute la visite du 9 mai 2017 axée cette année sur le thème de l'eau.

Dans les faits marquants de cette année 2016, on peut tout d'abord citer l'avènement d'une nouvelle législature, qui a vu pour la première fois l'élection du Conseil communal au scrutin proportionnel et, en conséquence, la naissance du nouveau groupement politique, les Cancoires Indépendants de Belmont (CIB).

Autre élément significatif de cet exercice, notre Municipalité a dû gérer l'annonce de travaux pharaoniques prévus sur l'A9. Après avoir organisé une présentation des futurs travaux prévus par l'OFROU, ce qui n'est pas systématique dans ce genre de cas, la Municipalité a mandaté un avocat pour défendre nos droits.

La CG salue également la refonte du site internet de Belmont, dont la nouvelle mouture, beaucoup plus moderne, est opérationnelle depuis le mois de décembre 2016. Mis à part un pic constaté au moment du lancement du site, l'impact du nouveau site sur le nombre de visites et de pages consultées ne peut évidemment pas encore être évalué, mais les statistiques seront intéressantes à consulter dès 2017.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Le 9 mai 2017 dès 16h00, les Commissions de gestion et des finances ont effectué la visite annuelle avec la Municipalité, le Chef du service technique, Dominique Gamboni et le bureau du Conseil communal. Nous avons pu cheminer et voir le résultat des travaux effectués sur le chemin de la Louche (préavis bouclé sur réaménagement du chemin + collecteur). Le résultat des travaux est impressionnant et la route a été adaptée à une circulation modérée en insérant des possibilités de croisements assez nombreuses au vu du terrain concerné.

Les murs ont été conçus pour durer et des appareils de mesure existent pour analyser les mouvements de terrain sur la pente. Les collecteurs ont été mis en séparatif et les emprises sur le terrain sont dès maintenant très peu visibles.

Nous avons ensuite visité les services industriels et en particulier le système de gestion des réservoirs et approvisionnement en eau et nous avons vu la carte de gestion des risques.

Nous avons différentes sources pour assurer notre approvisionnement en eau et les processus sont assez complexes notamment à cause du règlement sur les denrées alimentaires.

Un service de piquet est assuré par Pully et une convention annuelle a été établie avec la maison STS. Les informations en cas de problème vont essentiellement vers 2 cadres techniques de notre commune.

Les fuites sont en diminution suite aux travaux effectués sur notre réseau ainsi qu'une écoute effectuée chaque mois.

Nous remercions la Municipalité et nos cadres communaux qui ont répondu à toutes nos questions sur ce vaste sujet qui est de plus très technique.

EXAMEN DE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2016

I. PRÉAVIS COLLÈGE DE BELMONT

Ce préavis a été clôturé administrativement en 2016 mais les travaux sont terminés depuis plus de 2 ans.

Le montant alloué par le préavis a été très légèrement dépassé.

Les contrats avec les entreprises et les mandataires ont été soldés. La période de garantie de 2 ans est arrivée à terme. Les quelques défauts constatés pendant cette période ont été réglés (technique de chauffage et ventilation notamment).

L'échange avec le service technique montre que ce bâtiment du nouveau collège donne satisfaction et ne présente plus de problème ou de défaut de jeunesse significatifs.

La commission relève la conformité et la rigueur de gestion, constatées par l'examen par sondage des classeurs papier.

A la question posée de la capacité du collège de Belmont à accueillir pour les années futures tous les enfants de Belmont compte tenu de l'augmentation prévue de la population, la Municipalité confirme que globalement le collège a le taux d'occupation prévu. Les 2/3 de la population de Belmont étant propriétaire, la mobilité est réduite et rend les prévisions moins difficiles. Le collège répondra donc aux besoins. A noter encore que l'enclassement ne relève pas de la compétence de la commune mais de la direction d'établissement.

II. PRÉAVIS MAISON PASCHE

Ce préavis a été clôturé administrativement en 2016 mais les travaux sont terminés depuis plus de 2 ans.

Le montant alloué par le préavis a été respecté malgré la difficulté de prévoir l'étendue des travaux pour ce type de rénovation.

Les contrats avec les entreprises et les mandataires ont été soldés. La période de garantie de 2 ans est arrivée à terme. Les quelques défauts constatés pendant cette période ont été réglés.

A noter que les venues d'eau souterraine dans le sous-sol, connues de longue date, n'ont pas pu être maîtrisées et n'ont pas permis d'utiliser comme cave la totalité du sous-sol.

La CG relève la conformité et la rigueur de gestion, constatées par l'examen par sondage des dossiers papier, notamment concernant la mise en concurrence des différents lots de travaux.

Les logements sont occupés et ont déjà fait l'objet pour certains de rafraichissement partiel des peintures lors des changements de locataires, supportés pour partie par la commune et pour partie par le locataire partant.

La commune a procédé au remplacement de la régie mandatée initialement qui ne donnait pas satisfaction. Une amélioration du service est attendue.

III. PRÉAVIS ECO-POINT SIGNAL

Un crédit de 140'000 a été voté en 2014.

En mai 2016, CHF 98'554.30 ont été facturés pour l'aménagement de la zone (voir rapport de la CG 2015).

Des aménagements extérieurs ont été finalisés fin 2016 :

- pose de dallages ;
- plantation d'arbustes ;
- clôtures, ainsi que pose de deux paravents permettant d'isoler les bennes et containers ;
- ajout d'une borne électrique.

Le préavis est ainsi clôturé pour une somme de CHF 112'235.20.

IV. PRÉAVIS DE SÉCURISATION DU FLONZEL (TRONÇON SUPÉRIEUR)

Suite à l'établissement de la carte des risques naturels, il est apparu que le cours du Flonzel devait être adapté afin de limiter les risques de débordement et d'inondation en période de crue.

Les études ont démarré dès 2014. En 2016, la phase de conception a été finalisée, les entreprises ont été consultées et le marché de travaux a été adjudgé.

La CG relève globalement la conformité du dossier. Elle note la recherche de variantes techniques afin d'optimiser le dossier ainsi que la bonne mise en concurrence pour les travaux.

A noter enfin que le canton participe financièrement au projet à hauteur d'environ 15%.

V. ORGANISATION DE LA CONCIERGERIE

Dans le cadre de ses travaux, la CG a demandé un rapport spécifique sur l'organisation de la conciergerie. Nous remercions la Municipalité pour les informations complémentaires qu'elle nous a fournies à ce sujet.

La Municipalité a réorganisé en 2016 le service de conciergerie, les ressources étant tellement sollicitées qu'il ne restait aucune flexibilité pour faire face aux imprévus et aux vacances des collaborateurs. La réflexion autour de la réorganisation de la conciergerie s'est déroulée selon une démarche participative, basée sur des entretiens avec le personnel de conciergerie pour identifier les besoins des collaborateurs et évaluer les ressources nécessaires à l'entretien de nos bâtiments communaux.

La dotation en personnel a évolué de la manière suivante depuis 2012, date du début des travaux de la 3^{ème} étape du collège :

Nombre d'ETP au 31.12		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonctions	Bâtiments concernés						
Chef concierge	Tous	1	1	1	1	1	1
Concierge collègue	Collège	1	1	1	1	1	1
Employé polyvalent	Collège et espaces verts Arnier			1	1	1	1
Auxiliaire de conciergerie	Collège et administration	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Auxiliaire de conciergerie	Collège, espaces cancoires et auberge	0.4	0.4	0.75	0.75	0.75	0.75
Intendant(e)	Refuges	0.25	0.25	0.25	0.25	0.35	0.35
Externalisation	Collège et administration	0.25	0.25			0.65	0.35
Maladie		-1	-1	-0.25	-0.25		
	TOTAL ETP	2.6	2.6	4.45	4.45	5.45	5.15

Pour rappel, le préavis sur l'extension du collège prévoyait une augmentation du nombre d'heures de conciergerie correspondant à 2 EPT. Si on ne tient pas compte de l'ETP en moins pour maladie en 2012 et 2013, qui avait été en grande partie compensé à l'interne, le nombre d'ETP, y compris les heures externalisées à un tiers, est passé de 3.6 à 5.45 (5.15 dès mai 2017), soit 1.85 ETP de plus.

On peut déduire de ce calcul que, malgré l'extension des bâtiments communaux, le personnel affecté à leur entretien a augmenté dans une moindre proportion que ce qui avait été prévu dans le préavis, ce qui permet de conclure à un fonctionnement efficace de l'équipe de conciergerie. De plus, le recours à une entreprise externe pour le nettoyage des locaux de l'administration permet à la fois de profiter d'une marge de manœuvre en cas de maladie ou de vacances et de libérer le personnel communal en soirée.

La CG remercie l'équipe de conciergerie pour sa disponibilité et les services rendus, souvent dans l'ombre, aux nombreux usagers des bâtiments communaux aux exigences diverses et parfois non respectueux de simples règles de bonne conduite.

ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2016

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – INFORMATIQUE – PERSONNEL – TL – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES LAUSANNE RÉGION

Administration générale

Entreprises

Légère augmentation du nombre d'entreprises présentes en 2016 (+9%).

Contrôle des habitants : statistiques de la population

Légère baisse de la population résidente [-38] résidents en moins, dans le détail nous observons que c'est la population d'étrangers qui a le plus diminué, soit [-44] étrangers et [+6] Suisses. Cette légère baisse de la population constitue un manque à gagner certain pour la commune car la population étrangère de la commune est souvent liée à la mise à disposition de logements par des multinationales, ainsi il s'agit le plus souvent de gros contributeurs. L'objectif de croissance de la municipalité est d'atteindre les 4'000 habitants d'ici les 5 prochaines années.

Registre des chiens

Une nouvelle banque de données nationale a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2016 : AMICUS. Un transfert de données depuis l'ancienne base de données ANIS devait être effectué au sein de la nouvelle banque de données. Cependant dans certains cas, les données semblaient parcellaires et inexactes ; en 2017 la Municipalité a donc pris en charge de contacter tous les propriétaires de chiens de la commune [70] afin de corriger les erreurs du registre [35].

Admission à la bourgeoisie de Belmont sur Lausanne et octroi de la nationalité suisse.

Le nombre de dossiers de naturalisation traités continue d'augmenter sur le même rythme depuis 4 ans. Cette année 26 dossiers furent traités.

Suite à un courriel du Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information, la commune est soumise à la loi du 11 septembre 2007 et n'est donc pas en droit de divulguer les noms des personnes naturalisées durant l'année. Seuls leur nombre et leur type seront à présent détaillés.

Téléphone

Une étude en vue d'un remplacement de la centrale téléphonique a été initiée suite à la proposition de la commune de Pully. Suite à cela, un appel d'offres a été lancé et un choix de fournisseur a été fait, pour remplacer les standards de téléphonie. Nous n'avons pas plus d'informations sur le sujet pour le moment.

Informatique

La collaboration avec le Bureau Informatique de Pully donne satisfaction.

Dans le cadre de l'implémentation du nouveau site internet, la CG s'est intéressée aux possibilités pour la commune de mettre en place des prestations de cyberadministration. Ainsi, par exemple, si les formulaires de location de la Grande

salle et des refuges sont disponibles au téléchargement sur le site de la commune, on pourrait imaginer qu'ils puissent être remplis directement en ligne, ce qui éviterait des ressaisies à la fois par les locataires et l'administration communale. Idem avec des prestations telles que la demande d'autorisations pour déposer des déchets végétaux à la Coulette, en cas de sous-traitance à une entreprise, qui oblige pour l'instant l'habitant à se déplacer à la commune et au service technique de remplir un document, le photocopier, le remettre à l'habitant et le classer, et cela autant de fois que le même habitant en a besoin. Si le nouveau site internet de la commune le permet d'un point de vue technique, de telles prestations ne sont pas prévues actuellement dans les objectifs de la commune.

Toutefois, dans un but de simplification administrative, la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) va démarrer tout prochainement.

Il est noter qu'une commission fédérale planche pour l'instant sur le e-gouvernement, qui fixerait les prérequis de ce qui serait obligatoire pour les communes et les cantons. La cyberadministration est également dans le pipeline des services industriels, notamment via Romande énergie. Au niveau cantonal, le développement des prestations en ligne dans le cadre de la stratégie e-VD et plus particulièrement du programme cyber permet aussi d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, qui simplifient les processus administratifs, à la fois devant et derrière les guichets.

Personnel

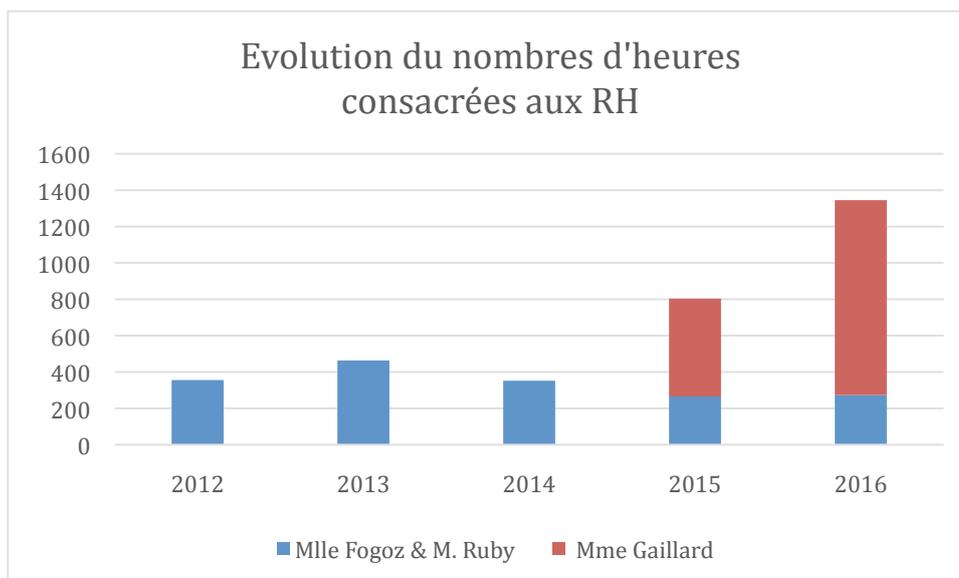
Gestion des ressources humaines

Depuis juillet 2015, la gestion des ressources humaines était répartie comme suit : Mme Olivia Gaillard s'occupait de la gestion administrative et du suivi relationnel avec le personnel et M. Stéphane Ruby de la gestion des salaires, absences, maladies, etc.

Durant l'année 2016 les RH ont mis en place un outil de gestion des ressources humaines, indiqué comme devant encore être « alimenté » par des informations du personnel. Ce dernier doit permettre aux collaborateurs d'accéder à leur dossier personnel, ainsi que de leur permettre d'effectuer des modifications si nécessaires.

Mme Gaillard a réglé différents dossiers complexes relatifs au personnel et mis en place divers ateliers de formation continue pour le personnel. Depuis octobre 2016, le suivi courant est assuré par M. Ruby.

Le meilleur moyen de se rendre compte du niveau d'engagement du personnel dans la gestion des RH est de regarder l'évolution des heures.



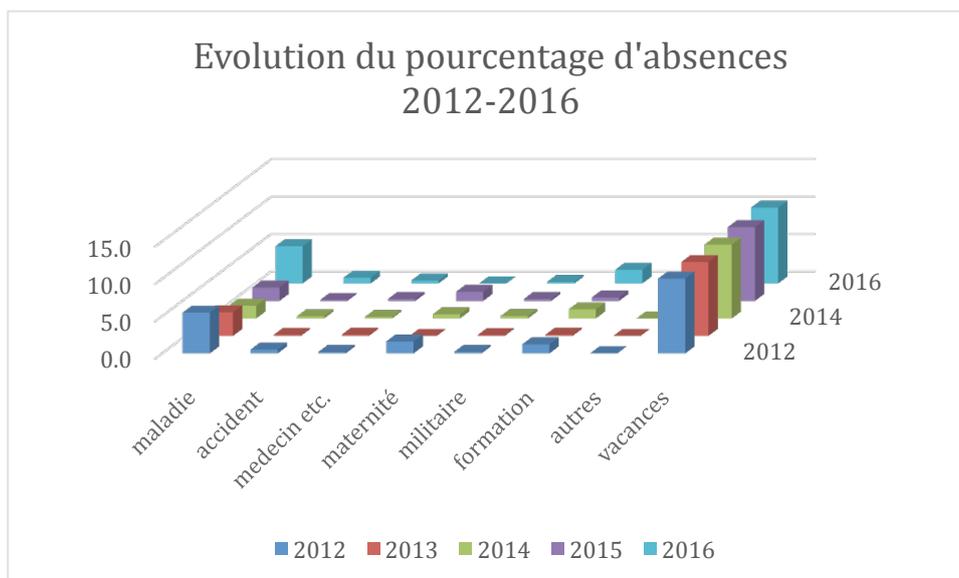
A la lecture de ce graphique on observe une baisse des heures de gestion amorcée en 2013 pour Mlle Fogoz et M. Ruby, puis une stabilisation aux alentours de 270 heures à eux deux en 2015 et 2016.

Mme Gaillard est entrée en service en 2015, et a travaillé 538 heures en 2015 et 1'072.25 heures en 2016. Ceci représente 1.5 fois temps moyen consacré par M. Ruby et Mlle Fogoz en 2015 et plus de 3 fois le temps moyen en 2016. La Municipalité nous a indiqué qu'elle a passé un nombre d'heures important à gérer des conflits de personnel au sein des Moussaillons.

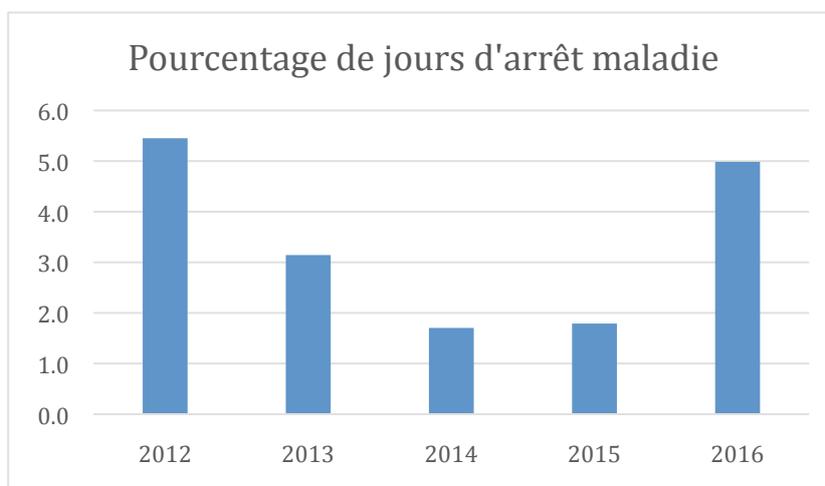
La CG prend note de ces remarques, mais émet des réserves quand à l'efficacité d'une telle intervention au vu du constat des nombreuses absences en 2016 (cf. statistiques des absences ci-après).

Statistiques des absences

La lecture des statistiques des absences est un bon indicateur de l'état général de satisfaction du personnel. On remarque donc qu'en 2012 et en 2016 les taux de jours effectifs de travail sont plus bas qu'à l'accoutumée, respectivement 80.84% et 81.70 %. Ceci est intrigant car une nouvelle politique de gestion des ressources humaines a été mise en place en 2015 afin d'améliorer les conditions de travail et le bien-être des employés. Or il semble que les employés ont été très absents en 2016, nous avons donc décidé de regarder plus en détail ces statistiques.



En regardant le graphique précédent on constate que l'élément variant substantiellement est le nombre de jours pour arrêt maladie. Le reste étant relativement constant ou avec des variations régulières d'une année à l'autre.



En ce qui concerne le pourcentage des jours d'arrêts maladie, on note deux pics importants l'un en 2012 l'autre en 2016. Il nous est en outre indiqué que 80% des jours maladie de 2016 proviennent du Centre de vie enfantine Les Moussaillons (CVE). Cette observation étaye donc nos réserves émises sur l'utilisation du personnel RH en 2015 et 2016 principalement pour régler les problèmes du CVE. Il semble que les heures RH mises à disposition pour régler les problèmes n'ont pas eu l'effet escompté et il existe un certain risque que le problème puisse perdurer.

Mutations

- Bâtiment administratif : prolongation du contrat de durée déterminée de Mlle Laetitia Rollo pour continuer la réorganisation du pré et parascolaire ainsi que pour la refonte du site internet.

- Apprenti(e)s : nouvelle apprentie.
- Bourse communale : Mlle Carole Masson a cessé ses tâches le 30 septembre 2016 reprises par Mlle Laetitia Rollo à partir du 1er octobre 2016 jusqu'au 31 Janvier 2017.
- Apprenti(e) « Agent(e) d'exploitation CFC » : la Commission de gestion tient à féliciter M. Rouiller pour ses résultats sportifs.
- Parascolaire et préscolaire : embauche d'une nouvelle assistante socio-éducative ainsi que de deux nouvelles auxiliaires.
- Centre de vie enfantine : deux nouvelles apprenties ont commencé cette année.

La CG salue l'engagement de la Municipalité auprès des jeunes, par la formation de plusieurs apprentis, la possibilité (non utilisée à ce jour) d'offrir des stages JAD et le soutien aux sportifs d'élite, qui a valu à Belmont d'obtenir un label de reconnaissance de Swiss Olympic. Nul doute que ces éléments contribuent à faire rayonner l'image de notre commune au sein du canton.

Finances et Comptabilité

Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM)

Participation aux pertes d'exploitation à hauteur de CHF 17'871.85.

Transports publics

Accroissement du nombre de courses desservant la commune.

II. SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE – POMPIERS [SDIS] – POLICE) – COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACES CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – VIGNES

Depuis le 1er juillet 2016, le département « Police » a été confié à Madame Nathalie Greiner- Meylan, qui regroupe ainsi dans son dicastère l'ensemble des domaines liés à la sécurité.

Stationnement

Le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et ayants droits et son dispositif municipal est entré en vigueur le 1^{er} avril 2016. Au 31 mars 2017, seuls 12 macarons ont été octroyés.

La CG s'est étonnée de ce peu de succès, sachant que 68 véhicules semblaient ne pas avoir de places de parc. Une explication semble être que certains propriétaires louaient leur garage puis se parquaient sur les places publiques, et ont arrêté cette pratique suite à l'introduction du nouveau règlement. Par ailleurs, on constate une diminution du nombre de voitures dans le village (de 800 à 750).

Toutefois, il est probable que le nombre de macarons demandés augmentera peut-être lors de la fermeture pour travaux du parking du Blessoney.

Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL)

Depuis 2012, la sécurité est gérée pour l'ensemble de l'Est Lausannois au sein d'une association intercommunale. Ainsi, la Police Est Lausannois (PEL) veille sur la sécurité des communes de Belmont, Pully, Paudex et Savigny.

Les règles d'organisation, de fonctionnement et de répartition des charges entre les communes sont fixées dans des statuts signés par les membres et approuvés par le Conseil d'Etat, conférant ainsi à l'ASEL une personnalité morale de droit public.

Le principe fondamental retenu dans les statuts (annexe 1) pour le financement par les communes partenaires est que celles-ci ne devraient pas, en principe, avoir plus de charges à assumer que leur participation financière en vigueur avant l'association, majoré de l'équivalent des deux points d'impôts liés à la modification de la péréquation financière. La clé de répartition a donc été calculée comme suit :

- chaque commune partenaire verse à l'association l'équivalent des deux points d'impôts rétrocédés par le canton comme première contribution ;
- le solde des charges est réparti en fonction du nombre d'habitants de chaque commune, pondéré par un coefficient par tranche de population.

La participation aux coûts et le montant prévu au moment de la signature des statuts (en 2010) sont les suivants :

	Population		Participation attendue aux coûts	
	Nbre d'habitants (2009)	(en %)	en CHF	en %
Belmont-sur-Lausanne	3 293	(13.1%)	600 133.30	6.3%
Paudex	1 406	(5.6%)	280 179.65	2.9%
Pully	17 079	(67.9%)	8 036 957.60	84.6%
Savigny	3 365	(13.4%)	582 729.45	6.1%

La participation de notre commune à l'association en 2016 s'élève à CHF 495'542.75, soit inférieure à ce qui avait été prévu au moment de la fondation de l'association.

Commentaire général sur les associations intercommunales

Suite notamment aux recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport du 14 novembre 2016 sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes vaudoises, la CG souhaite attirer l'attention sur le fait que, conformément à ce qu'il définit dans les statuts avec les autres communes partenaires, le Conseil communal **délègue par ce biais ses compétences au Conseil intercommunal de l'association**. En effet, selon l'art. 123 de la Loi sur les communes, *les décisions que l'association prend, par l'organe de ses conseils, sont exécutoires sans l'approbation des communes membres*.

Nul doute que les intérêts de Belmont sont dignement représentés au sein du Conseil intercommunal de l'ASEL, puisque M. Didier Bérard, conseiller et secrétaire du bureau communal, préside le bureau du Conseil intercommunal. Par ailleurs, la Commission de gestion de l'association regroupe au moins un membre de chaque commune, pour Belmont il s'agit de M. Jean-Marc Mayor. M. Christian Dupertuis et et

M. Jean-Charles Bartolacelli, en tant que délégué de la CCAR, sont également membres du conseil.

Au niveau de l'Exécutif, c'est le municipal en charge de la Police (Mme Greiner-Meylan depuis juillet 2016) qui siège au comité de direction (CODIR).

Etant donné l'engagement financier important, la délégation des compétences au conseil intercommunal et l'importance de la sécurité pour nos habitants, la CG se réjouit que des informations soient régulièrement fournies au Conseil communal par les délégués à l'ASEL, ainsi que dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Notre syndic, Monsieur Gustave Muheim, ainsi que Mme Nathalie Greiner-Meylan et M. Christian Stutz, conseiller communal et délégué de la Commission consultative pour les affaires régionales (CCAR) représentent la commune au sein du Conseil intercommunal.

Les évènements marquants de cette année concernent le développement de la société Uber, qui a vu notamment accepter par le Tribunal fédéral une entrée en matière de sa requête contre divers articles modifiés du règlement intercommunal des taxis (RIT). La suite est dans les mains du tribunal cantonal. Des motions sont également en attente au Grand Conseil.

Face à l'arrivée de ces nouveaux modèles économiques qui utilisent les moyens technologiques modernes, force est de constater qu'à l'instar de nombreux autres domaines comme le transport aérien, l'industrie du disque ou la photographie, les sociétés de taxis n'auront pas d'autre choix que de s'adapter. Le Comité de direction de l'association a d'ailleurs nommé une commission pour répondre à un postulat intitulé « Pour un large débat sur l'avenir des transports de personnes ».

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

Après 20 années en tant que Chef du site de Belmont, membre de l'Etat-Major et remplaçant du commandant, M. Yann Tornare a quitté ses fonctions au 31 décembre 2016 et a été remplacé par M. Didier Gerber. La CG remercie M. Tornare pour son engagement sans faille et félicite M. Gerber pour sa nouvelle nomination.

Communication

Le projet d'une newsletter à paraître 3 ou 4 fois par an est toujours d'actualité, mais n'a pas pu être réalisé durant 2016. La CG interpelle la Municipalité sur la possibilité de diffuser cette newsletter plutôt par voie électronique que par voie d'un tout ménage, pour des raisons de coût et d'environnement. Selon la Municipalité, il existe une demande pour avoir une version papier. La CG recommande que les deux options soient étudiées selon une analyse coûts-avantages.

Refuge des Bas-Monts

L'année 2016 confirme une tendance à la baisse des locations, amorcée depuis 2015, avec notamment une diminution importante des locations par les habitants de Belmont (de 50 à 36 entre 2015 et 2016).

Une réflexion a été menée pour savoir comment la publicité pouvait être améliorée, notamment par l'information aux nouveaux habitants. Toutefois, la Municipalité constate que la tendance semble s'inverser au début de l'année 2017.

III. ŒUVRES SOCIALES – CULTURE – JEUNESSE (Y.C. UAPE, TRANSPORTS SCOLAIRES) – PAROISSES – BÂTIMENTS COMMUNAUX (TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – DOMAINES ET FORÊTS

Affaires sociales

Nous avons 26 bénéficiaires de l'aide sociale à fin 2016.

Le conseil intercommunal du centre Social régional de l'est Lausannois est présidé par Mme Chantal Dupertuis depuis septembre 2016, il est composé de 15 délégués.

Accueil de la petite enfance

Structure d'accueil familial de jour

Une réorganisation a été entamée suite au départ de responsables. Une simplification de la partie administrative est prévue pour 2017.

Le recrutement de nouvelles AMF (accueillantes en milieu familial, plus communément appelées « mamans de jour ») sera également nécessaire suite à des arrêts. Etant donné les exigences de plus en plus complexes imposées par la loi, les places vacantes à certains moments deviennent rares et la liste d'attente augmente.

Centre de vie infantine Les Moussaillons

Active dès septembre 2015 sur les deux sites, la structure n'affichait pas encore complet à la fin de l'année 2015 (taux d'occupation moyen de 56 %). Le taux d'occupation moyen est de 73 % pour 2016, et devrait augmenter encore, puisque la plus forte demande concerne la nursery et que, bien entendu, petits enfants deviennent grands ! Question pourcentage fréquentation, on ne pourra jamais atteindre les 100 % car il y a toujours des plages inoccupées. La structure ne semble pas surdimensionnée. Peut-être pourrait-on fixer des conditions moins flexibles pour éviter les plages vides ou faire des « happy hours » les mercredi et vendredi après-midi.

Le nombre d'employés par rapport au nombre d'enfants peut sembler élevé mais il faut tenir compte des temps partiel et du fait qu'une journée en garderie dure 11h. De plus, il y a des quotas imposés par la LAJE. Plusieurs personnes doivent être présentes au repas, pour la transition des équipes et le suivi des stagiaires, ainsi que pour la préparation des activités.

Associations diverses & nonagénaires

De nombreuses actions, souvent de nature bénévole, encadrées par notre Municipalité sont organisées et participent à la vie sociale de notre commune ; la CG

encourage leur maintien qui nous permet de nous sentir dans une commune où il fait bon vivre.

Six nonagénaires ont été fêtés en 2016 ainsi qu'une centenaire.

Culture

De nombreuses activités sont organisées dans notre village tout au long de l'année ; la CG s'en félicite et encourage la Municipalité à continuer à soutenir ce dynamisme dont nos associations locales font preuve.

Le peu de succès du dispositif Cultissime (carte facilitant l'accès aux jeunes de 18 à 25 ans aux arts de la scène ainsi qu'aux musées), auquel participe la commune de Belmont, semble par contre se confirmer et la pérennité du projet est d'ailleurs remise en cause.

Ecoles primaires

En préliminaire, il est à noter que les communes ont très peu de pouvoir par rapport aux établissements scolaires et que la majorité de la gestion, des textes et des chiffres du rapport annuel sont assumés par les directions des établissements primaire et secondaire de Pully/Paudex/Belmont.

Des spécialistes de la prévention routière ont visité toutes les classes pour enseigner à nos écoliers les règles de comportement aux abords de la chaussée, tandis que la police a effectué de la prévention à la délinquance juvénile aux 7^{ème} années.

Les camps et sorties perdurent et sont financés par les communes et les parents ; on ne peut qu'apprécier que nos enfants ne restent pas cloîtrés dans l'école mais disposent ainsi d'espaces permettant d'exercer d'autres activités tout en restant dans un cadre scolaire surveillé.

A noter en 2016 une visite de notre médaillée olympique avec un retour aux sources pour Tímea Bacsinszky qui a rendu visite à nos élèves.

Le rapport de gestion comprend de nombreux tableaux nous permettant de nous faire une idée précise des effectifs, ainsi que de diverses répartitions et taux de fréquentation, il n'est donc pas nécessaire d'y revenir ici.

Activités parascolaires

UAPE et réfectoire

Les structures parascolaires se sont fortement développées en 2016, compte tenu de la demande élevée des habitants de Belmont, puisque 65 % des enfants scolarisés à Belmont les utilisent. Belmont remplit ainsi d'ores et déjà les conditions imposées par la LAJE, à l'exception de l'accueil du mercredi après-midi.

La révision de la loi prévoit une augmentation de la part cantonale au financement des structures, qui s'élève actuellement à 22 % des salaires du personnel (sauf assistantes socio-éducatives). Vu le succès, il faudra probablement mettre des listes d'attente et fixer des critères de priorité pour les parents qui travaillent.

En 2016, l'UAPE offrait 92 places, tandis que plus de 110 enfants sont inscrits au réfectoire. Un surveillant masculin a été engagé afin de surveiller la cour et une

personne a également été engagée afin d'accueillir les enfants à la bibliothèque scolaire.

La liste des activités 2016 est impressionnante et permet de relever le dynamisme des personnes qui s'occupent de sa gestion.

Etant donné l'accroissement des coûts liés aux structures parascolaires, la CG a demandé à la municipalité de lui fournir un rapport sur la marge de manœuvre dont elle dispose, dont le contenu peut être résumé ci-dessous.

Belmont n'a pas attendu la loi de juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants pour ouvrir déjà en 2003 une UAPE de 24 places situées en Arnier. Les demandes de plus en plus fréquentes des parents ainsi que le retour des 7 et 8^{ème} Harmos ont conduit la Municipalité à agrandir cette structure d'année en année. Toutefois, il n'y a pas d'augmentation prévue pour la prochaine législature.

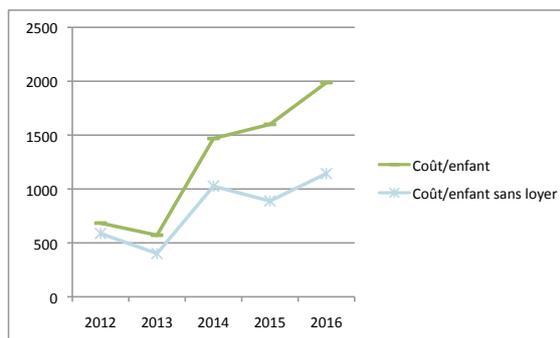
La Municipalité a pu anticiper selon les besoins et a une marge de manœuvre qui lui permet d'adapter le nombre de places (en cas de sous ou sur effectif). Elle a également la possibilité de durcir les critères de priorité d'accueil, ce qui sera fait en cas d'augmentation de demandes de prise en charge.

Un tableau explicatif nous a été remis, dont on peut tirer les chiffres suivants, à mettre en parallèle avec le coût de ces structures depuis 2012 :

Evolution du nombre d'élèves dans les structures



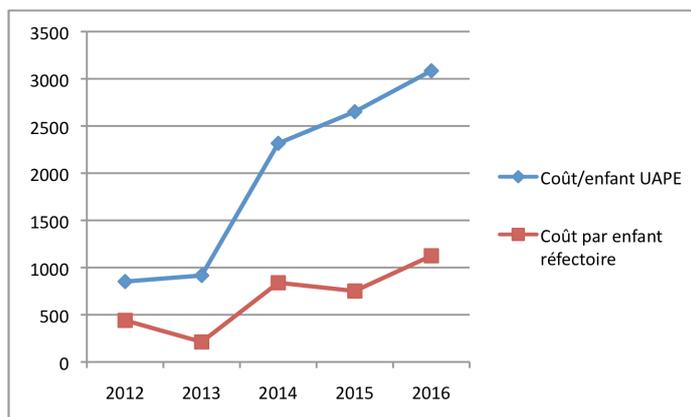
Evolution du coût total annuel pour la commune par élève accueilli



Le coût total annuel pour la commune est calculé par la différence entre les recettes et les charges des comptes 511.0 (UAPE) et 512.0 (Réfectoire). Il s'agit donc du coût annuel résiduel pour la commune, déduction faite de la participation des parents, mais sans compter les subventions de l'Etat (22 % des salaires du personnel sauf assistantes socio-éducatives pour l'UAPE).

On constate au vu de ces graphiques que si effectivement le nombre d'enfants accueillis augmente, principalement au réfectoire, le coût annuel par enfant accueilli a littéralement explosé au cours de ces cinq dernières années. Une des causes de l'augmentation provient de la hausse des loyers (internes) résultant du prix des nouveaux locaux. Même si on enlève l'effet du loyer, l'augmentation reste élevée. Le graphique ci-dessous montre que c'est principalement le coût par enfant de l'UAPE qui a fortement augmenté.

Coût total annuel à charge de la commune par enfant accueilli



La CG ne remet nullement en question l'accueil para-scolaire des enfants, mais il est évident qu'un effort doit être fait pour maîtriser l'explosion des coûts et rationaliser davantage l'organisation et le fonctionnement des structures, par ailleurs fortement plébiscitées par les Cancoires.

Transports scolaires

Les transports sont toujours assurés par car postal. En 2016 un courrier a dû être adressé aux parents à cause du comportement de certains usagers ; les horaires compliqués des 7/8 Harmos ont nécessité une course supplémentaire.

Paroisses

Les offices à Belmont sont peu fréquentés et un départ du pasteur Jean-Baptiste Lipp a été annoncé pour 2017.

Plusieurs concerts ont eu lieu dans notre temple en 2016.

Bâtiments communaux

Les travaux d'entretien du terrain de sport lui ont permis de retrouver sa verdure suite à quelques tentatives infructueuses.

Quelques travaux de peinture et de nettoyage ont été effectués sur le collège, ce sont les dernières mises à jour et le début de l'entretien courant du bâtiment.

IV. SERVICE INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

Electricité

La CG note que le tarif HT 2016 est en baisse de près de 12 % par rapport à 2015. Il est désormais dans la moyenne cantonale.

Cependant l'évolution attendue à moyen terme est à la hausse compte tenu de l'évolution du cadre juridique (Stratégie Energétique 2050 avec soutien aux énergies renouvelables) et de l'investissement important qui sera nécessaire pour mettre en

place les outils de smart metering (installations de compteurs connectés) et de smart grid (installations de contrôle et gestion du réseau connectées).

A noter la très faible part du coût maîtrisable par la commune qui n'est responsable que du dernier tronçon du réseau de transport basse tension. Pour cela, il faut noter que la commune s'appuie sur les services la société Duvoisin et Groux suite au départ de l'employé communal préposé à l'électricité, à satisfaction jusqu'à présent et dont la qualité de la prestation doit être suivie.

Service des Eaux

La présentation faite à la Commission de gestion par la Municipalité et le service technique concernant la gestion des eaux le 9 mai 2017 a été très instructive.

Le taux de perte de 17% mesuré en 2016 correspond à la moyenne nationale. Il devrait encore baisser avec le remplacement des conduites sous la RC 773 et la poursuite de l'exploitation du système acoustique de détection de fuites.

La mutualisation des moyens notamment par la participation à la construction d'un réservoir commun avec Lausanne sis au Chalet-à-Gobet permet de garantir pour les années à venir l'approvisionnement de Belmont dont les besoins augmentent.

Le poste de supervision de l'ensemble des installations techniques d'eau potable permet d'analyser et d'optimiser le fonctionnement des installations.

La CG formule le vœu que le prix de l'eau, supérieure à la moyenne cantonale à Belmont, puisse être réduit à moyen terme grâce à l'amélioration de l'efficacité du réseau.

A noter l'entrée en vigueur en 2017 des règlements élaborés en 2016 concernant l'eau potable et les eaux usées / claires et le mode de calcul des différentes taxes.

Step

La décision de raccorder la commune sur la Step de Pully rénovée (qui traite Pully + Belmont + Paudex) ou de se connecter à la nouvelle Step de Vidy en cours de réalisation est encore à l'étude. Elle dépendra notamment de la participation demandée par la ville de Lausanne. Les coûts importants liés à la mise aux normes environnementales de la Step (25 MCHF environ à charge des trois communes) sont intégrés dans les taxes d'épuration.

La décision interviendra normalement en 2018.

Voirie

En 2016 seuls des travaux d'entretien d'ampleur réduite ont été réalisés.

Les préavis clos en 2016 ont montré que les budgets ont tous été respectés.

La CG relève que prévoir une réserve pour divers et imprévus de 20% est généreux. Selon les objets elle pourrait être réduite à 15%, voire à 10%.

V. AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

Police des constructions

La CG constate qu'en 2016, suite à l'incertitude concernant les futurs révisions et règlements en matière d'urbanisme, les principaux projets de construction sur la commune sont pour la plupart des transformations, voire des démolitions de bâtiments existants avec 1 ou 2 logements supplémentaires.

Malgré tout, la délivrance de permis de construire reste stable et l'on note une augmentation de l'octroi de permis d'habiter en 2016.

La CG souligne que le total des taxes facturées pour ces permis a doublé par rapport à 2015.

La CG note avec intérêt que des permis "72d" peuvent être délivrés, lors de projets ne nécessitant pas une demande d'enquête publique. Ils nécessitent la signature des voisins sur les plans.

La Municipalité décide de l'octroi de ces permis pour des travaux qu'elle estime de minime importance.

Ramoneur officiel

Le ramoneur officiel est sélectionné par appel d'offres et une convention est signée pour plusieurs années (5 ans renouvelables d'année en année). En cas de non satisfaction, il est toutefois possible pour un habitant de faire appel à un autre spécialiste. Le ramoneur fait rapport à la commune et tout est toujours transmis au canton, pour lequel il exerce une mission de surveillance. L'entreprise qui vient mettre en ordre le chauffage doit aussi faire rapport au canton. Tous les prix sont règlementés, il n'y a pas de libre appréciation.

La CG note que, selon les nouvelles dispositions, le ramonage peut se faire seulement tous les deux ans en cas d'utilisation de mazout léger (éco plus). Encore une incitation à adopter un comportement plus écologique en utilisant du mazout moins polluant ! La cheminée de salon ne doit également être vérifiée que sur demande du propriétaire.

Le ramoneur n'est normalement pas en relation avec la commune, à l'exception des nouvelles constructions ou des nouveaux poêles, pour lesquels le service technique doit s'assurer que le ramoneur est bien venu contrôler.

Energies renouvelables

Dans le cas de constructions existantes, la CG prend note que notre Municipalité soutient actuellement la pose de panneaux solaires ou photovoltaïques, par la réduction de la valeur ECA pour le calcul des taxes de raccordement d'environ CHF 3'000 par m² de panneaux.

Leur installation doit toujours être soumise à l'approbation du service technique, même si un permis de construire n'est plus nécessaire. En effet, la responsabilité de la commune est engagée pour vérifier la conformité de l'installation.

En particulier, les installateurs doivent être agréés, et respecter la procédure de demande d'autorisation au distributeur, à savoir la commune, pour s'assurer que le réseau est suffisant pour réinjecter l'électricité. Par ailleurs, il faut contrôler que la « ligne de vie » (pare-neige) soit maintenue, notamment pour la sécurité du ramoneur ou autres interventions sur la toiture. Il faut également veiller à ce que l'installation des panneaux respecte les normes des pompiers (risque d'incendie).

Après raccordement au réseau, l'excédent d'électricité est racheté à un prix inférieur à celui payé par l'utilisateur du dit réseau.

Plan général d'affectation (PGA)

Il est réjouissant d'apprendre que suite à un changement de dates de référence repoussé de 6 ans, notre commune ne devra plus dézoner.

La grande inconnue concernant le dézoning est la gestion de la rétribution financière des personnes lésées par cette situation.

Suite à une situation de blocage en 2016, un préavis pourrait être présenté fin 2017 ou début 2018, après acceptation du Plan directeur cantonal par la Confédération.

Affaire toujours à suivre...

CONCLUSIONS

La CG, unanime, remercie la Municipalité de la disponibilité dont elle a fait preuve et lui sait gré de la présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2016.

Elle formule les remarques particulières suivantes :

1. Structures préscolaire et parascolaire

Le nombre de places d'accueil, tant préscolaire que parascolaire - et donc les coûts y consacrés - augmente chaque année. Au-delà de la question politique de savoir combien d'argent la commune est prête à investir dans l'accueil de jour des enfants au surplus des conditions minimum fixées par la LAJE, il serait opportun de consolider les structures actuelles en optimisant au maximum l'occupation des locaux et le fonctionnement des structures. Notamment, les nombreux problèmes de conflits et d'absentéisme, même s'ils semblent être courants dans la profession, révèlent tout de même des potentielles insatisfactions qui ont un coût élevé pour la commune en matière de ressources humaines.

2. Responsable RH

Si la CG reconnaît le travail important et de qualité effectué par la responsable RH, dont la description détaillée lui a été fournie par la Municipalité, la CG s'interroge quant à la gestion future des RH au sein de la Municipalité suite au départ de la dite responsable. La CG prend note qu'il n'est pas prévu actuellement de réengager une personne consacrée aux RH et que la réorganisation de l'administration, notamment avec le remplacement d'une collaboratrice à la Bourse, permettra d'assurer la gestion des RH. Au vu du nombre d'heures passées par la responsable RH, notamment à gérer des conflits récurrents au sein des Moussaillons et le nombre important de collaborateurs à gérer (environ 60 collaborateurs), elle remercie la Municipalité d'accorder une attention particulière à ce domaine hautement sensible, avec sa vigilance et son professionnalisme habituels.

DECHARGE

La CG vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2016.

Belmont-sur-Lausanne, le 29 juin 2017

Pour la CG:

Christian Dupertuis, Président

Sandrine Rainotte

Marina de Watteville

Jean-Baptiste Brunet

Alexis Kalogeropoulos